



**DECISION DU BUREAU**  
**Séance du 23 mai 2024.**

Date de la convocation : 30/04/2024  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 11  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 23 mai 2024,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. BÉZIAT Denis, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, Mme BONHOMME Martine, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. RIVAL Patrice.

**Pouvoir :** M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry.

**Décision n°BU202445 : Désignation du représentant du SDEHG auprès de la SPL**  
**Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie**

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GIBERT Janine est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical N°CS202023 du 9 octobre 2020 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

**Vu** la décision du Bureau n°BU202132 du 20 mai 2021 désignant le Président comme représentant du SDEHG auprès du Conseil d'Administration, de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale de la SPL Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) Occitanie ;

**Vu** la décision du Bureau n°BU202304 du 9 février 2023 désignant le Président comme représentant du SDEHG auprès du Comité d'Orientation Stratégique de l'AREC Occitanie ;

**Vu** la délégation de fonction attribuée par arrêté N°2024-54 à Monsieur Philippe FUSEAU pour représenter le SDEHG auprès des organismes partenaires, notamment Territoire d'Énergie Occitanie, la FNCCR et l'AREC en l'absence ou en cas d'empêchement du Président ;

**Considérant** qu'après échange avec l'AREC, le Bureau du SDEHG doit acter nominativement la désignation du représentant du SDEHG auprès des instances visées ci-dessus ;

Il est proposé de désigner Monsieur Philippe FUSEAU représentant du SDEHG auprès de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie notamment au niveau de son Conseil d'Administration, de son Assemblée spéciale et de son Assemblée générale.

### Le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne

**DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, de désigner Monsieur Philippe FUSEAU représentant du SDEHG auprès de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie notamment au niveau de son Conseil d'Administration, de son Assemblée spéciale et de son Assemblée générale.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le 12 JUIN 2024

#### Résultat du vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1 (M. FUSEAU Philippe)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>